

---

Adresse de la société populaire d'Héry (Yonne) qui fait part de l'état des offrandes déposées au district de Mont-Armance, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire d'Héry (Yonne) qui fait part de l'état des offrandes déposées au district de Mont-Armance, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 447;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28534\\_t1\\_0447\\_0000\\_15](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28534_t1_0447_0000_15)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Il demande en outre que la Société assurât la Convention que la Société populaire de Port Peletier (ci-devant St-Valéry) répondait à la République de son Port contre toute invasion des satellites des tyrans coalisés.

La Société considérant que les demandes du préopinant étaient fondées sur les grands principes du gouvernement révolutionnaire, a arrêté qu'il serait écrit une lettre de félicitation de la Convention nationale.

A arrêté en outre que tous les membres prenaient l'engagement de résister à toute invasion de la part de l'ennemi en répondant à la République du Port-Peletier, ce qui a eu lieu à l'instant par un mouvement spontané, en le jurant.

*P.c.c.* [mêmes signatures].

[*Etat des dons, 14 germ. II.*]

1 boucaut contenant 100 chemises et 102 paires de bas; 1 boucaut contenant 119 chemises, 1 paire de guêtres et 31 paires de souliers; 1 petit sac dans le boucaut n° 2 renfermant: en argent monnayé 90 liv., en assignats 260 liv.; argent œuvré: 2 marcs 4 gr.

[*Argenterie provenant des églises.*]

En or: 3 gros, 24 grains; en argenterie: 106 marcs, 6 gr.; en numéraire 475 liv. 13 s.; 1 ci-devant croix de St-Louis, 94 fleurs de lis en or et en argent; 4 écussons chargés de fleurs de lis et autres objets d'anciennes dignités.

En outre cette commune a formé une souscription pour les jeunes gens de la première réquisition, laquelle s'est montée à 3,600 livres, pour leur être distribuée.

## 26

Le commissaire national près le tribunal du district de Vendôme rend compte de l'esprit public qui anime les habitants de cette commune; plus de 54 000 liv. en assignats et en numéraire, 800 marcs d'argenterie, 100 milliers de métal des cloches, 60 milliers de cuivre et de fer, tels sont les dons qui attestent le patriotisme de ses concitoyens, qui d'ailleurs ont foulé aux pieds tous les attributs de la superstition (1).

[*Vendôme, 6 flor. II*] (2).

«Citoyens représentans,

La superstition est enfin détruite, le bandeau de l'erreur est déchiré, le flambeau de la Raison éclaire les vrais républicains sur leurs devoirs; des orateurs de toutes les classes propagent l'esprit public et dissipent les nuages qui avaient obscurci la raison des gens simples et trop crédules; les hochets du fanatisme sont brisés et sont en route pour les monnaies.

La Société populaire régénérée, par le représentant Garnier de Saintes, a signalé son zèle pour la liberté et le maintien des loix. Des

(1) P.V., XXXVI, 188. B<sup>n</sup>, 13 flor. et 14 flor.; M.U., XXXIX, 250; J. Univ., n° 1625.

(2) C 301, pl. 1086, p. 26

dons offerts sur l'autel de la patrie ont prouvé que les sacrifices ne coûtent rien à des républicains. La commune, le tribunal, la Société populaire, tous se sont empressés de faire leurs offrandes pour le soulagement des pauvres, l'habillement de nos frères d'armes.

La Société a armé, monté et équipé un cavalier jacobin incorporé dans le 16° régiment de dragons et qui actuellement combat les rebelles de la Vendée.

Chemises, bas, pantalons, souliers, charpie, linges, plus de 54,000 l. en assignats et numéraire, 800 marcs d'argenterie, 100 milliers de métal de cloches, 60 milliers de cuivre et fer, tels sont les dons des sans-culottes de Vendôme qui ont juré de vivre libres ou de mourir, et qui, honorant les travaux de la sainte Montagne, sacrifieront jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour protéger ses glorieux travaux.

Paix aux chaumières, guerre aux tyrans. Point de paix avec les despotes et les traîtres. Tels sont les vœux des sans-culottes de Vendôme et du soussigné.

BALLYER.

## 27

La société populaire d'Héry adresse à la Convention nationale l'état des offrandes qu'elle a déposées au district de Mont-Armance (1).

Celle de Toulouges fait don de 400 livres pour les frais de la guerre (2).

[*La Sté populaire d'Héry, au présid. de la Conv.; 4 flor. II*] (3).

« Citoyen président,

Tu es prié d'annoncer à la Convention que la Société républicaine et les citoyens de la commune d'Héry ont déposé au district de Mont-Armance (ci-devant St-Florentin), pour l'usage des défenseurs de la patrie: 95 chemises, 4 paires de bas, 1 drap et 179 livres, 9 sols, en assignats. Si nos facultés sont bornées, notre bonne voloté ne l'est pas, non plus que notre dévouement à la Convention. »

BAUDOIN (*présid.*), DAMBREVILLE (*secrét.*).

[*La Sté popul. de Toulouges, au présid. de la Conv.; 27 germ. II.*]

Citoyen,

Sans-culotte de fait, de nom et de désir, cette Société te fait passer 400 liv. qu'elle désire être employées aux frais de la guerre. C'est la preuve de la sincérité de ses vœux pour la prospérité de la République. Veuillez en faire connaître la réception pour notre décharge. S. et F. »

VILLENEUVE (*présid.*), ALBIGET (*trésorier*).

(1) Et non Mont-Marsan.

(2) P.V., XXXVI, 188 et 233. B<sup>n</sup>, 14 flor. (2° suppl<sup>t</sup>) et 15 flor. (2° suppl<sup>t</sup>). Héry, Yonne; Toulouges, Pyr.-Orient.

(3) C 301, pl. 1080, p. 25, 37.